



SYNDICAT GENERAL

Des Travailleurs Portuaires

Du Port du Havre

Le Havre, le 22 juin 2021

Camarades,

Suite à la mise en place des modalités d'action depuis le 1^{er} juin 2021, le Ministère des Transports a enfin proposé à la Fédération, une rencontre qui se tiendra le 20 juillet prochain avec le Ministère du Travail.

C'est une première étape franchie, même s'il faut rester très prudents sur le contenu et l'aboutissement de cette réunion.

Pour rappel, l'objectif revendicatif concernant l'amiante est le suivant :

- Reconnaissance des ports qui n'ont toujours pas accès à l'ACAATA.*
- Extension des dates pour les ports reconnus.*
- Pérenniser les ports qui n'ont pas de date de fin.*

Pour cela, la Fédération s'appuie sur un courrier des Douanes qui reconnaît le passage d'amiante dans les ports français jusqu'en 2005.

Le Ministère du Travail devra également expliquer les raisons pour lesquelles, la manutention portuaire doit manipuler des sacs amiante ou des marchandises en contenant et non pas être exposées comme les autres professions.

Au vu de l'ensemble des éléments et de la rencontre du 20 juillet 2021, les instances fédérales ont décidé :

***De suspendre à compter du 1^{er} juillet
L'arrêt des heures supplémentaires et shifts exceptionnels.***

Par contre, n'ayant aucune garantie sur le contenu de la réunion du 20 juillet et sur la suite du processus, les instances de la Fédération ont décidé de maintenir la pression par un appel à une journée d'arrêt de travail sur l'ensemble des ports français le 14 septembre 2021.

Nous vous tiendrons informé des suites

Le secrétaire général

L. DELAPORTE

Pour info et affichage